

Actualité économique régionale du Cône Sud

Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE

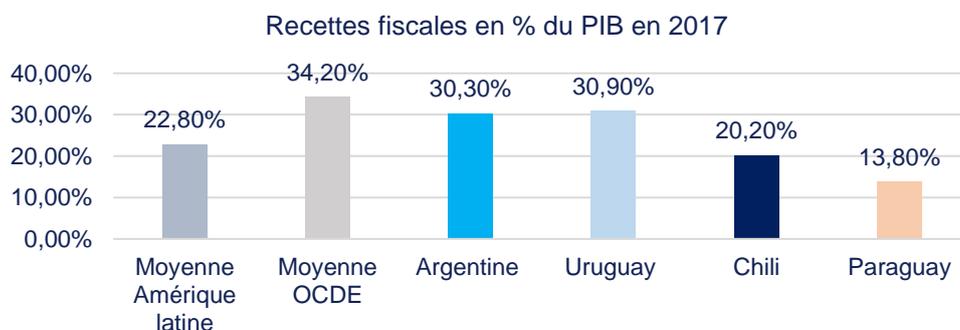


28 mars 2019

Rapport de la CEPAL sur la fiscalité en Amérique latine entre 1990 et 2017

En collaboration avec l'OCDE, la CEPAL a publié cette semaine un rapport exhaustif sur la fiscalité dans le sous-continent depuis les années 1990. Plusieurs enseignements peuvent en être tirés sur les pays du Cône-Sud :

- > Le poids des prélèvements fiscaux dans l'économie en Amérique latine est en moyenne inférieur à celui des pays de l'OCDE. L'Argentine et l'Uruguay font partie des pays sud-américains dont les recettes fiscales sont les plus importantes. Au Chili et au Paraguay, leur part est inférieure à celle constatée en moyenne dans le sous-continent.



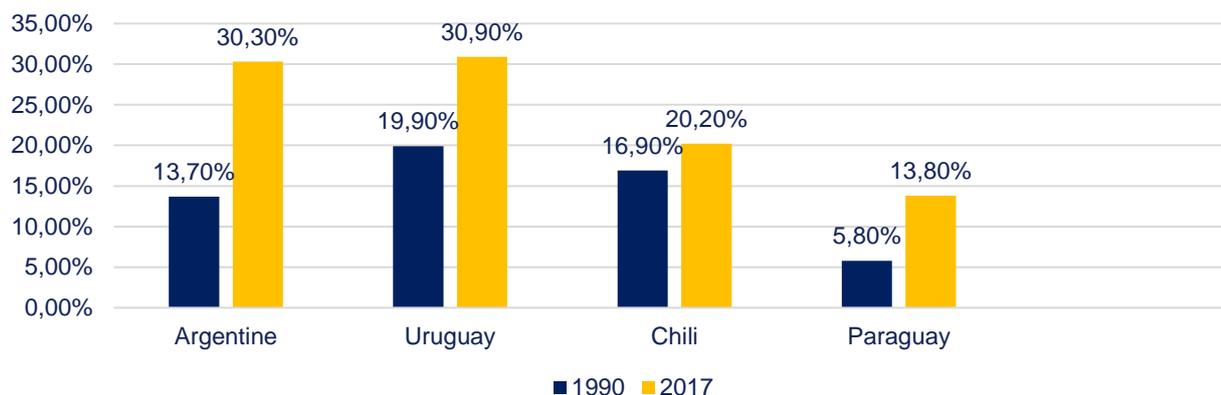
- En Argentine et en Uruguay, l'Etat central a capté une part croissante des recettes fiscales depuis 1995. Au Chili et au Paraguay en revanche, les collectivités territoriales et la sécurité sociale bénéficient depuis 1995 d'une plus grande part des recettes fiscales.

ALLOCATION DES RECETTES FISCALES DANS LE CÔNE SUD ENTRE 1995 ET 2016

	Gouvernement central		Collectivités territoriales / Provinces		Sécurité sociale	
	1995	2016	1995	2016	1995	2016
Argentine	59%	61,1%	17,5%	16,8%	23,4%	22,2%
Uruguay	59%	61,1%	8,4%	4,5%	30,1%	27,6%
Chili	89,9%	86,9%	6,5%	7,6%	3,6%	5,6%
Paraguay	82,7%	76,4%		4%	17,3%	19,6%
	(en 2000)				(en 2000)	

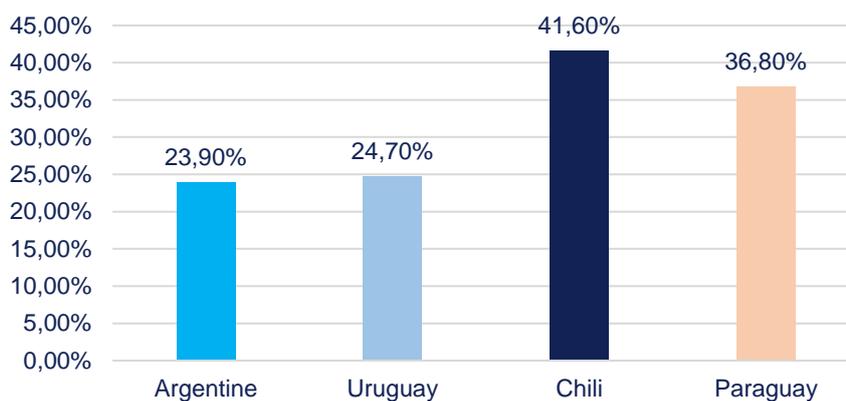
- Les recettes fiscales en pourcentage du PIB ont considérablement augmenté dans la région depuis les années 1990 :

RECETTES FISCALES EN % DU PIB DANS LE CÔNE SUD ENTRE 1990 ET 2017



- La TVA représente une part majoritaire des recettes fiscales au Chili et au Paraguay. Le Chili est le pays en Amérique latine dont les recettes provenant de la TVA sont les plus importantes :

RECETTES PROVENANT DE LA TVA EN % DU TOTAL DES RECETTES FISCALES EN 2017



Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Buenos Aires (adresser les demandes à buenaosaires@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Directeur de la publication : Laurent Charpin
Service économique régional de Buenos Aires
Ambassade de France en Argentine

Adresse : Av. del Libertador 498 - Piso 17 C1001 ABR
Buenos Aires

Rédigé par : Kamil Kouhen

Revu par : Maria Roubtsova, Laurent Charpin

Version du 28 mars 2019